



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU DANEMARK

Section consulaire

CONSEIL CONSULAIRE

26/06/2014

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. François ZIMERAY, Ambassadeur de France
- M. Olivier PRIOU, Consul-adjoint, Chef de section consulaire
- M. Pascal BADACHE, Conseiller consulaire
- M. Luc DE VISME, Conseiller consulaire
- Mme Marie-José CARON, Conseillère AFE, Conseillère consulaire

Le jeudi 26 juin 2014 à 9h00, dans les locaux de l'ambassade de France au Danemark, s'est tenue la première réunion du Conseil consulaire réunissant les conseillers consulaires de la circonscription de l'ambassade de France au Danemark élus lors du scrutin électoral du 25 mai 2014 : MM. Pascal BADACHE, Luc DE VISME et Mme Marie-José CARON (dans l'ordre des déclarations de candidature).

Après avoir adressé ses félicitations aux élus, M. l'Ambassadeur a procédé à l'ouverture des débats, suivant l'ordre du jour adressé précédemment aux participants :

1. Election du vice-président du Conseil consulaire.

M. l'Ambassadeur rappelle le rôle du vice-président tel qu'il figure dans la loi (« *L'ambassadeur ou le chef de poste consulaire, ou son représentant, président du conseil consulaire, est assisté par le vice-président élu [...].* ») ainsi que ses modalités d'élection (« *Le vice-président du conseil consulaire est élu par et parmi les membres élus de ce conseil* »). Aucune autre modalité d'élection ni durée de mandat ne sont prévus par la loi. Après avoir laissé les conseillers consulaires en débattre entre eux, ceux-ci ont indiqué avoir désigné M. Pascal BADACHE comme vice-président du conseil consulaire pour la durée du mandat, soit six ans.

2. Aspects pratiques de la collaboration entre la Section consulaire et les conseillers consulaires.

- *Convocation aux conseils* : les textes prévoient que les convocations sont adressées 21 jours avant la date de réunion. Compte tenu des obligations divergentes des conseillers consulaires en semaine, il est convenu d'envoyer les convocations 28 jours (4 semaines) à l'avance, de manière à ce qu'ils puissent gérer au mieux leurs empêchements. Cette période sera aussi mise à profit pour recevoir des propositions d'ajout à l'ordre du jour.
- *Utilisation ponctuelle d'un bureau dans les locaux de la Section consulaire* : l'ambassade offre aux conseillers consulaires d'utiliser un bureau, disponible depuis quelques mois à la Section consulaire, pour tenir ponctuellement des permanences. Il conviendra de prévenir le Consulat raisonnablement à l'avance, de manière à préparer le local et à pouvoir communiquer en amont.
- *Publication des données de contact des conseillers consulaires sur le site de l'ambassade* : il est proposé aux conseillers consulaires de mettre en ligne leurs données de contact (nom, adresses postale et électronique, téléphone). Une photo et un lien vers un site pourront être ajoutés. A cette occasion, il est convenu d'améliorer la visibilité et de mettre à jour l'onglet concernant les élus sur l'espace consulaire du site de l'ambassade.

3. Présentation d'un rapport d'activité consulaire

Un rapport d'activité est distribué et présenté aux Conseillers consulaires comportant :

- une première partie consacrée à la communauté française au Danemark tel qu'il ressort des données du Registre des Français établis hors de France ;
- une seconde partie consacrée à l'activité de la Section consulaire de l'ambassade de France à Copenhague (données statistiques sur l'établissement des titres d'identité et de voyage, l'action sociale, la collaboration consulaire avec l'ambassade de France à Stockholm à destination des Français du sud de la Suède, les services aux étrangers).

Ce rapport figure en pièce jointe du présent compte-rendu.

Outre les points figurant à l'ordre du jour, M. l'Ambassadeur a tenu à informer les conseillers consulaires de deux éléments d'actualité intéressant la communauté française :

- la décision de l'Ambassadeur de ne pas organiser de réception à l'occasion de la Fête Nationale considérant que les publics ciblés par une telle réception ne sont que peu présents à Copenhague à cette période.

Le nouveau député de la circonscription, M. Christophe PREMAT, a prévu de se rendre en visite à Copenhague le 14 juillet, les conseillers consulaires, qui confirment leur présence ce jour-là, seront associés à ce déplacement.

- la décision de l'Ambassadeur de maintenir l'actuelle grille de conversion des notes du baccalauréat français vers le baccalauréat danois. Une nouvelle grille, moins favorable, a été

imposée par l'administration danoise de façon unilatérale et sans parallélisme de forme juridique avec le texte instaurant l'ancienne grille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Le secrétaire de séance

Olivier PRIOU

Consul-adjoint, chef de section consulaire